



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-716

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 octobre 2023 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2023-716 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 8 450 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

L'objet de ce règlement est d'autoriser un emprunt de 8 450 000 \$ pour financer la subvention du même montant provenant du ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), obtenue afin d'effectuer des travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville.

Le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), comme le requiert la loi, en date du 9 novembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site Internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 14 novembre 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[vsad.ca](http://vsad.ca)